



VILLE d'AJACCIO
CITA d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|----------------|---|-----------------------|
| Mme RISTERUCCI | à | Mme MOUSNY-PANTALACCI |
| M. GABRIELLI | à | M. VITALI |
| Mme PIMENOFF | à | M. LUCIANI |
| M. MARY | à | M. CASASOPRANA |
| Mme DEBROAS | à | M. CERVETTI |
| M. BASTELICA | à | M. AMIDEI |
| M. COMBARET | à | M. PANTALONI |
| M. ZUCARELLI | à | M. PIERI |
| M. D'ORAZIO | à | Mme LUCIANI |
| Mme GUERRINI | à | M. MARCANGELI |

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 21

Participation à la manifestation « Job Forum ». Action du PLIE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le 14 mars 2012, le Palais des Congrès d'Ajaccio accueillera la seizième édition de Job Forum, une manifestation entièrement dédiée aux demandeurs d'emplois à la recherche d'un emploi prioritairement mais également à la recherche d'une formation ou d'un projet de reconversion professionnelle.

Ce rendez-vous incontournable de la région ajaccienne, né il y a 16 ans, sous l'impulsion de quelques bonnes volontés issues des principales institutions œuvrant pour l'insertion professionnelles n'a jamais changé d'esprit.

En effet, cette opération, qui concerne le bassin d'Ajaccio, **rassemble sur une seule journée, en un seul lieu, les entreprises, les offres et les demandeurs d'emploi.**

Faciliter une relation active entre les deux, et ceci par la présence sur place de chefs d'entreprise et de professionnels de l'emploi et de la formation était et est toujours la marque de fabrique de cette manifestation qui se veut toujours aussi active et innovante.

Des ateliers interactifs :

Près de 2 000 offres seront proposées cette année aux visiteurs sur cette seule journée et plusieurs ateliers seront organisés afin de conseiller, informer et répondre individuellement aux demandeurs d'emplois sur leurs possibilités : Comment pouvoir travailler à l'étranger et en particulier en Europe ? Comment se « relooker » pour donner la meilleure apparence de soi ? Comment se comporter en cas d'un entretien de recrutement express ?

Des mises en situation, des conseils personnalisés qui sont toujours très utiles pour être le candidat idéal à l'offre repérée.

Deux nouveaux ateliers seront présentés pour cette édition 2012 il s'agit de l'atelier « alternance » qui concernera les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation (informer, promouvoir et proposer des contrats en alternance pour attirer le public jeune) et de l'atelier « création d'entreprise » dans le but d'informer sur les différents dispositifs qui existent...

Un Comité de Pilotage est mis en place composée de la Chambre de Métiers 2A, du Conseil Général 2A, de Pôle Emploi, du PLIE de la Ville d'Ajaccio, de la Collectivité territoriale de Corse, de la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale 2A, de la Direccte.

La participation du PLIE au financement de cette opération est fixée à 2 000 €.

Les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, Fonction 90, chapitre 011

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique en faveur des publics éloignés de l'emploi,
- que la manifestation « Job Forum » est un des moyens pouvant aider à conforter cette politique,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de décider de la participation financière de la Ville, via le PLIE, à la manifestation « Job Forum », portée par Pôle Emploi en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi, d'un montant de 2 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, Fonction 90, chapitre 011.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération (bons de commande, convention...).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oui l'exposé de M. François PIERI, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique en faveur des publics éloignés de l'emploi
- que la manifestation « Job Forum » est un des moyens pouvant aider à conforter cette politique,
- l'avis favorable de la Commission Municipale en date du 27 janvier 2012.

DECIDE

A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

la participation financière de la Ville, via le PLIE, à la manifestation « Job Forum », portée par Pôle Emploi en partenariat avec tous les acteurs de l'emploi, d'un montant de 2 000 €, étant précisé que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, Fonction 90, chapitre 011

AUTORISE

le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération (bons de commande, convention...)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Simon Renucci
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012